ARRONDISSEM? A a toutu Du Trust lines Jean wer an 1807 ; a fuce house do Whater ACTE DE NAISSANCE de Mandaline de Mes ton hours) da Metelon file de autorne. Kauchen or as Marie toppe portes Il a été vérifié que le sexe de l'enfdut est elberte m - Ser la déclaration à moi laite par le det suterie olive Premier comois, autour humarmic alune age ver with in auce Second ismoin, genomine from more age servery him undle Et ont , les déclarant et térmoins , signé CUNSTATE, suivout la loi, par moi fotent dortat maire d clas acol s remolissant les fonctions d'afficier public; et lecture du présent Acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoies. MAIRIE d playade ARRONDISSEM! de fonder Durang here an 1807, a feet house du Mell Acre DE NAISSANCE delience Monas franct e _ White beare du 10 & lyen to fourthere Tito los, utino de Moure er al Manifel allow. Il a été v'rifié que le sexe de l'enfant est , francules Sur la déclaration à moi faite parti des mans parte Sonning Promier topoin, theme allowed age & equipte meante Second temoin, Sums higher eyo devuye (my and EtMot , les déclarant et témoins , signé Gotenh fortest Constate, suivant h loi, par moi maire d also g and U. remplissant les fouctions d'officier public; et lecture da présent-Acte a été donnée à la partie dés

ARRONDISSEM! d ACTE DE NATASANCE de June Typle Manthe (Bauchier) no Sugare a Dop boure in graly Til lesture 20/ense on a e Chijabel Love Il a été vérifié que le sexe de l'enfant est Alla seules Sur la déclaration à moi faite par le Dit Tean Sauchier Premier témoin & Buttule Morcour age Requarante dons Second serious, Confarmed Survey again & quarante Doing count Et/ant , les déclarant et témoius , siené Constaté, suivant la lois par moi maire d das and a remplisant les fonctions d'officier public; et lecture du présent Acte a 216 donnée à la partie déclarante et aux témoins. MAIRIE d'elucade no Douse herrice ACTE DE NAISSANCE de Christine appalonie tromais use a fe goule - a sous be poursee a Dup bours dut that site togethere de Yougel Bultwaler er de Marien veller Il a été verifié que le sexe de l'enfant est l'enunual Sur la dicharation à moi faite par la de coffe Somand Premier remoin, Jean Bayolite Rolmand age a Coule Fair aur Second temoin, garger Supur age de queirecete fuir out Epont , les déclarant et témoins , signé CONSTATE, suivant la loi , par moi joloph fortal maire d plu garde remplissant les forctions d'officier public; et lecture du présent Acre deté donnée à la partie déclarante et aux términe